



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 05 septembre 2024 à 20h**

1. Appel

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 32 sur 45 membres

Excusé/es : Mmes et MM M. Droz-dit-Busset, C. Duclos, L. Finkelstein, S. Givry-lemercier, S. Gyger, O. Hog, A. Margonis, C.-L. Megard Mutezintare, K. Michalak Arpin, et M. Zarandia.

Absent : MM M. Arpin, R. Gagneux et A. Pécoud

2. Communications de la Présidente.

La Présidente donne des nouvelles consignes pour la communication entre la Municipalité et les différentes commissions.

3. Election d'un/e délégué/e suppléant/e à Région de Nyon.

P.-A. Rotzetta est élu délégué suppléant à Région de Nyon.

4. Communications de la Municipalité.

La mise à l'enquête du PACom aura bientôt lieu.

Des actes de vandalisme au village sont à déplorer, notamment sur le terrain synthétique du centre scolaire et à l'arrêt du bus.

Les Vaulis intéressés à la campagne d'arrachage des lauriers et leur remplacement par des haies vives sont priés de prendre contact avec le greffe.

5. PV de la séance du 27 juin 2024.

Le PV tel que modifié est accepté par 28 oui, 1 non et 2 abstentions.

6. Préavis municipal N°16/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

L'amendement 1 de la Commission ad hoc : « D'accorder un crédit complémentaire de CHF 30'000.- au crédit de CHF 132'000.- demandé dans le préavis N°16/2024 » est accepté par 20 oui, 7 non, 4 abstentions.

Le préavis municipal N°16/2024 tel qu'amendé est accepté par 23 oui, 7 non et 1 abstention.

7. Dépôt du préavis municipal N° 19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement. Nomination d'une commission ad hoc.

Le préavis municipal N° 19/2024 est déposé.

Sont élus membres de la Commission ad hoc Mmes et MM François-Lionel Humbert, Aliénor Compte Lesage, Marianne Christinet, D. Rochat et Guillaume Strobino par 29 oui et 2 non.

8. Information relative au projet « Pôle enfance ».

Le projet « Pôle enfance » a pour but de répondre de façon globale aux multiples besoins structurels pour l'accueil des enfants en âge préscolaire et scolaire, palier les inadéquations de nos infrastructures actuelles pour ces utilisateurs et le personnel qui y travaille. Il s'agit également d'améliorer la sécurité routière et de redonner au bâtiment Christinet sa vocation initiale.

9. Communications des délégués aux associations.

Pas encore de séance à la rentrée.

10. Divers et propositions individuelles.

La consultation des enquêtes publiques se fait sur rendez-vous qui peuvent être en dehors de l'horaire d'ouverture.

La foire des saveurs aura lieu le 16 novembre.

L'inscription pour les fenêtres de l'Avent est ouverte.

Le Vaud, le 5 septembre 2024

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire

Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.